Image not found or type unknown

Conges apres accident travail

Par **Nounette02**, le **08/09/2018** à **09:50**

Bonjour,

Je suis en accident du travail depuis le 10 août 2018 et jusqu'au 21 septembre 2018. Je reprends le travail le 22 septembre et j'ai des congés à prendre qui étaient prévus avant mon accident, soit 2 semaines du 08 octobre au 21 octobre 2018.

Ma question : vais-je pouvoir les prendre ou mon employeur va me les annuler ? Et dois-je effectuer une visite médicale de reprise car j'ai été plus de 30 jours en accident de travail. Et est-ce à moi d'appeler la médecine du travail ou mon employeur ? Car je ne voudrais pas être en faute.

Merci beaucoup à vous tous de me répondre.

Par **P.M.**, le **08/09/2018** à **10:03**

Bonjour,
C'est à l'employeur d'organiser la visite de reprise et, si vous l'informez assez tôt que vous n'aurez pas de prolongation, il aura la possibilité de le faire avant la date de votre départ en congés payés que normalement il ne peut pas modifier mois d'un mois avant…
Vous pourriez aussi le prévenir que vous ne reprendrez pas le travail avant d'avoir passé la visite de reprise...

Par **Nounette02**, le **08/09/2018** à **10:09**

Merci beaucoup

Par **Nounette02**, le **08/09/2018** à **13:54**

Merci beaucoup

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés